

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

**10 FÉVRIER 2011**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Travaux de grosses  
réparations dans les  
écoles – Programme  
2011 – Demande de  
subvention au Conseil  
Général des Yvelines**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 11 février 2011  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 18 février 2011  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 18 février 2011

Pour le Maire,  
Par délégation,

Le Directeur Général des Services



Amaury de BARBEYRAC

**Étaient présents :**

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND\*, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

\* Madame LEGRAND (sauf pour le dossier 11 A 00, le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2010, le compte rendu des actes administratifs, les dossiers 11 A 01 et 02)

**Avaient donné procuration :**

Madame MAUVAGE à Madame de JOYBERT  
Monsieur PERRAULT à Monsieur LAMY  
Madame TÉA à Madame de CIDRAC

**Secrétaire de Séance :**

Madame ROCCHETTI

**N° DE DOSSIER** : 11 A 10

**OBJET** : TRAVAUX DE GROSSES RÉPARATIONS DANS LES ÉCOLES –  
PROGRAMME 2011 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL  
GÉNÉRAL DES YVELINES

**RAPPORTEUR** : Madame GENDRON

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Le Conseil Général des Yvelines propose des subventions pour les travaux de construction, de restructuration ou de grosses réparations entrepris par les villes dans les écoles primaires et maternelles.

Il peut participer chaque année à hauteur de 15 % du montant hors taxes des travaux, ces derniers étant limités à un plafond de 550 000 € H.T.

En 2010, le Conseil Général des Yvelines a accordé une subvention de 35 103 € pour une dépense subventionnable arrêtée à 234 020 €.

Pour l'année 2011, les travaux prévus éligibles dans le cadre de ce dispositif sont les suivants :

- <b><u>Ecole élémentaire ECUYERS</u></b> Rénovation de l'école 3 <sup>ème</sup> tranche	263 378 € H.T.
- <b><u>Ecole élémentaire AMPÈRE</u></b> Rénovation de l'école et accessibilité Personnes à mobilité réduite	492 057 € H.T.
- <b><u>Ecole élémentaire MARIE CURIE</u></b> Remplacement des menuiseries extérieures Remplacement de 40 radiateurs	133 779 € H.T. 55 853 € H.T.
- <b><u>Ecole élémentaire GIRAUD TEULON</u></b> Accessibilité personnes à mobilité réduite	76 003 € H.T.
- <b><u>Ecole maternelle BEETHOVEN</u></b> Accessibilité personnes à mobilité réduite	54 348 € H.T.
<b><u>Total</u></b> :	1 075 418 € H.T.

Les montants de ces travaux sont prévisionnels et susceptibles de modification en fonction des possibles urgences d'intervention dans les établissements.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux maximum auprès du Conseil Général des Yvelines pour ces travaux.

### **DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- solliciter une subvention au taux maximum auprès du Conseil Général des Yvelines pour ces travaux,
- signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,  
Pour le Maire et par délégation,  
la Maire-Adjointe

  
Armelle de JOYBERT